



Mettre en place sa comptabilité avec un logiciel de comptabilité –

Gestion de la tva et de la banque

(forfait 1 jour – 7h)

Parcours concourant au développement des compétences :

Action de formation – (articles L6313-1 du Code du travail). Présentiel

1- Objectif pédagogique de formation

L'objectif pédagogique principal de la formation est la mise en place d'une comptabilité informatisée au sein de l'entreprise. Au terme de ce stage, le stagiaire doit notamment être capable d'effectuer sa déclaration de TVA, son rapprochement bancaire, d'importer sa banque et d'effectuer les contrôles de cohérence. Il doit également pouvoir définir dans quelle logique de gestion fonctionnent les programmes, et notamment contrôler la cohérence des résultats obtenus par les routines de calcul des programmes par rapport aux données saisies.

2- Pré requis et public concerné

Pour suivre ce stage de formation, les stagiaires doivent posséder des notions de base en informatique et en gestion (base clients, articles, échéances, facture...) Le public concerné est : tous les salariés, dirigeants créateurs d'entreprises et tous corps d'état s'occupant de la rédaction de leurs comptabilités.



Formations en Comptabilité/Gestion

3- Programme détaillé de la formation

1- La trésorerie

- a. L'import de relevé de banque
- b. La comptabilisation manuelle
- c. La comptabilisation automatique et mise en place de critères
- d. Le rapprochement bancaire
- e. Les contrôles de cohérence de la banque

2- Gestion de la déclaration de TVA

- a. Explication tva débit et encaissement
- b. Paramétrages de la TVA sur débit ou encaissement
- c. Gestion des Pointages
- d. Épuration des écritures
- e. Génération de la déclaration de TVA
- f. Contrôle de cohérence
- g. L'OD de TVA
- h. Les impressions de TVA

3- Sauvegardes

4- Méthode et outils pédagogiques

Identification des besoins de chaque participant en amont de la formation et avant inscription (test de positionnement et entretien téléphonique avec la formatrice).

Apports théoriques et travaux pratiques, échanges entre le (s) participant(s) et la formatrice, séquences de progressions basées sur un guide de formation dédié à l'action de formation et remis aux participants sous forme papier et/ou digitale.

Evaluation progressive des acquis « étape par étape » et validation par la formatrice. Le principe pédagogique majeur est fondé sur le « learning by doing » (apprendre en le faisant) avec un accompagnement constant de la formatrice.



Formations en Comptabilité/Gestion

5- Moyens pédagogiques et matériel

Le stage se déroulant dans les locaux de l'entreprise, les moyens pédagogiques sont fonction des équipements clients existants. Les stagiaires étudient donc en "situation réelle" sur un de leur poste de travail et avec leur matériel.

Un questionnaire est envoyé à l'entreprise au moment de l'inscription au stage afin de savoir si le stagiaire bénéficiera bien d'un accès à un poste de travail et au logiciel de comptabilité. Le cas échéant, l'organisme de formation SLC CONSULTING pourra fournir, le temps de la formation, un ordinateur portable avec le logiciel concerné par l'action de formation

6- Sanction de la formation

Un échange pour évaluer les acquis est effectué tout au long de la formation. Un questionnaire d'évaluation du stage est rédigé en fin de stage par chaque participant. Une attestation de fin de formation avec le niveau d'atteinte des objectifs est remise personnellement à chaque stagiaire. Une attestation d'assiduité et de présence (certificat de réalisation) vient compléter le dispositif avec envoi au commanditaire de la formation

7- Durée de la formation

La durée du stage de formation prévue est d'une journée de 7 (sept) heures de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

8- Nombre de participants

De 1 à 5 stagiaires maximum

9- Formatrice

Stéphanie PERRAUDEAU formatrice sur les logiciels de gestion et de comptabilité

10- **Engagement qualité** de l'organisme prestataire d'actions de développement des compétences SLC CONSULTING : l'organisme est certifié QUALIOPi et satisfait aux exigences du Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle. Par ailleurs, SLC CONSULTING est certifié par EBP Académie pour effectuer les formations sur les logiciels de l'éditeur EBP

Mise à jour fiche : 18/01/2022